

APPEL À PROJETS ARTISTIQUES
Contrat Local d'Education Artistique
(CLEA) sur le territoire
de Roissy Pays de France
2018 - 2019

Thématique
TRAVERSER

SOMMAIRE

1	Introduction	3
2	Les fondamentaux du CLEA sur le territoire de Roissy Pays de France	4
2.1	Le CLEA	4
2.2	Le territoire de Roissy Pays de France.....	5
2.3	Les territoires de résidence-mission	6
3	Cadres de l'appel à projet.....	7
3.1	La thématique et sa déclinaison sur les micro-territoires.....	7
3.2	Un déroulement en trois phases.....	9
3.3	Les participants.....	10
3.4	Les parcours artistiques.....	10
4	Mise en œuvre.....	10
4.1	Le Comité de pilotage opérationnel des 4 micro-territoires.....	10
4.2	Le Comité de pilotage du territoire Roissy-Pays de France :.....	10
5	Moyens financiers et matériels	11
6	Modalités de candidature.....	11
7	Calendrier	12
8	Cadre juridique	12
9	Renseignements complémentaires	12
10	Annexes	13
10.1	Un site ressource.....	13
10.2	Intervention de la directrice du Grand Paris Est au Conseil départemental du Val d'Oise sur le territoire du CLEA.....	13

1 Introduction

Le projet artistique est proposé par les artistes (individu ou collectif). Il est élaboré en lien avec la thématique et en fonction du contexte et des cadres présentés ci-dessous.

En 2018-2019, cet appel à projets est proposé par le Conseil départemental du Val d’Oise. Il a pour objet la mise en œuvre de cinq résidences – mission sur cinq territoires de l’agglomération Roissy Pays de France. Il s’adresse à des artistes (individus ou collectifs) sans limite de discipline, en capacité de proposer une approche ancrée sur le territoire et des modes d’intervention privilégiant la co-construction avec les participants au dispositif. L’enjeu est l’expérience en commun et la production d’un objet, d’une édition qui laisse trace sur le territoire.

Afin d’ancrer les résidences-missions sur le territoire, le projet artistique répond à une thématique liée à des questions spatiales et d’usages. Cette thématique fonctionne comme une amorce de récit, facilitant le travail entre les artistes et les futurs partenaires du territoire. En 2018-2019, la thématique est **Traverser**.

Coup d’œil sur le territoire

Par la coopérative CUESTA, Maïda CHAVAK et Johanna FOURNIER

Vous entendrez le bourdonnement des avions auquel tout le monde ici s’est habitué. Vu du ciel, au sud de ce territoire, il y a des villes denses et bétonnées. À la lisière nord, les étendues se font plus vertes et pavillonnaires. En soupape, il y a des zones industrielles peuplées de hangars variés ou des zones d’activités en construction mais aussi, encore, quelques champs petit à petit grignotés par de grands projets en développement.

Vous lirez peut-être des études qui parlent « d’une terre d’initiatives et d’expérimentations », de grands projets « totalisant des dizaines de milliers de nouveaux emplois et mobilisant plus de 15 milliards d’euros d’investissement. » Vous entendrez aussi des taux de chômage « parmi les plus importants de France », des communes « parmi des plus pauvres de France », dans ce département que l’on dit « le plus jeune de France ».

Vous regarderez les allées et venues chronométrées de ces milliers de voyageurs qui attendent sur les quais des gares, clochers-ferroviaires de nos agglomérations d’aujourd’hui. Vous penserez, peut-être, aux hippobus et aux potagers ouvriers d’antan, devant les champs de betteraves, qui eux, sont restés les mêmes.

Vous vous emmêlerez dans des bretelles d’autoroutes et dans les tentacules de ce puissant aéroport qui digère dans son ventre des millions de touristes et d’hommes et de femmes d’affaires des quatre coins du monde mais aussi des milliers de travailleurs des trois départements sur lesquels son cœur palpète. Ce moteur national a, en quelques décennies, bouleversé le paysage de cette plaine agricole.

Vous traverserez ce village fantôme à Goussainville, déserté par ses habitants lors de la construction de l’aéroport. Vous croiserez cette église chaldéenne en pierre lie-de-vin et ces boutiques de robes de mariage à Argonville, le quartier de la gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville. Vous entendrez parler du pain de Gonesse et des anciens silos à grains de Louvres. Une route à la diagonale du triangle vous mènera, en deux trois coups de volant, des grands ensembles aux champs.

Vous trainerez peut-être aux Flanades à Sarcelles, sans avoir rien à acheter. Vous tendrez l’oreille au comptoir vers les conversations en langues étrangères des buveuses de café du mardi matin. Vous aurez l’impression d’être à l’autre bout du monde, à Istanbul ou sur une île antillaise.

Vous découvrirez petit à petit un territoire aux paysages hétéroclites, dont la liste des langues parlées serait longue et probablement incomplète. La question de l’accueil semble ici essentielle. Il est plus simple en partant d’ici de franchir les océans que de se déplacer à l’intérieur avec les transports en commun. Toujours venus d’un peu plus loin, les hommes arrivent pour s’installer ici, dans ces villages de début de siècle que le nombre d’habitants en expansion et l’histoire ont transformé en banlieue. Vous entrez dans un territoire-monde.

2 Les fondamentaux du CLEA sur le territoire de Roissy Pays de France

2.1 Le CLEA

Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) est un dispositif du Ministère de la Culture qui vise à créer une dynamique collective et durable sur un territoire, au bénéfice de ses habitants, dans une démarche d'éducation artistique et culturelle citoyenne. Il prend en compte les spécificités du territoire, s'adresse à tous et **plus spécifiquement aux publics jeunes** et à leur entourage, ainsi qu'aux personnes éloignées des dispositifs culturels pour des raisons sociales, économiques ou géographiques.

Dans le Val d'Oise, un premier Contrat a été signé en 2013 pour quatre ans entre la DRAC d'Ile-de-France – Ministère de la culture, à l'initiative, l'Académie de Versailles, le Conseil départemental et les communes d'Arnouville, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Marly-la-Ville, Sarcelles et Villiers-le-Bel, et l'association Culture du Cœur Val d'Oise. Il a été prolongé d'un an par avenant. En 2017/2018, un nouveau contrat est signé pour trois ans associant la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et les communes d'Ecouen, Louvres et Mitry-Mory. En 2018/2019, les villes de Mauregard (à confirmer), Bonneuil-en-France, Compans en seront signataires.

Le Conseil départemental, en tant que coordinateur, lance l'appel à projets artistiques.

Les objectifs transversaux à la mise en place du CLEA sont :

- permettre au public visé de percevoir des questions de société à travers une expérience artistique et culturelle ;
- mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle permettant aux publics visés d'appréhender l'acte artistique ;
- aboutir à la production d'une trace significative liée au geste artistique ;
- mettre en évidence pour les publics l'existence d'un maillage de lieux ressources dans leur environnement proche notamment par la construction de parcours du spectateur ;
- contribuer dans le cadre de ses moyens au développement culturel et artistique du territoire local ;
- tendre à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

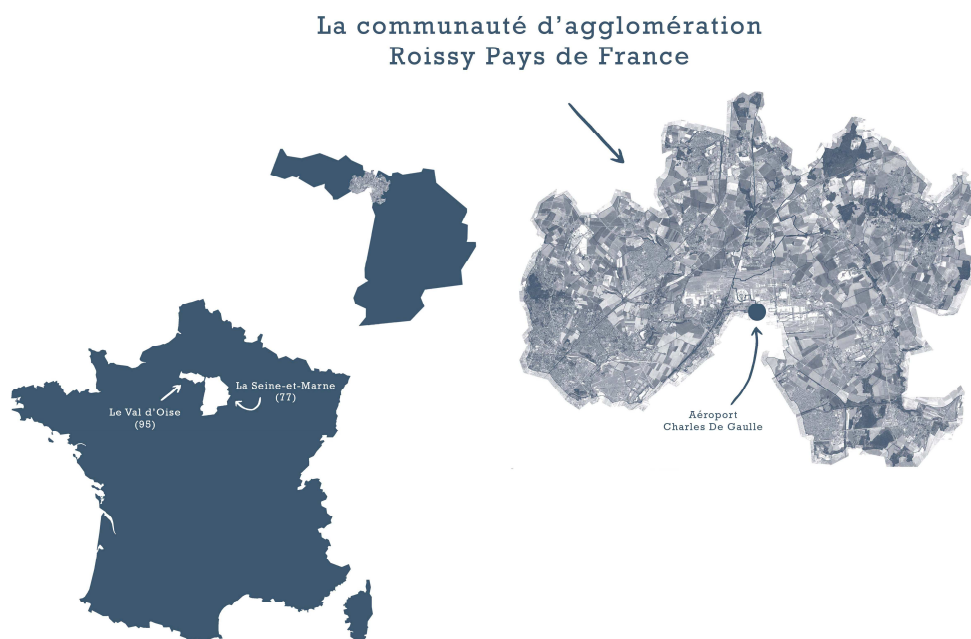
La résidence-mission : une action artistique co-construite et contextuelle

Le CLEA s'organise autour de résidences-missions, qui ne sont pas des résidences de création mais des résidences de partage entre les artistes (individu ou collectif) et un groupe de participants avec lequel ils vont co-construire une action artistique. La résidence-mission vise à percevoir et à comprendre la recherche et la pratique artistique, à faire pratiquer grâce à ce processus de co-création et à la rencontre des participants avec les artistes (individu ou collectif), leur imaginaire et leur démarche. Pour les artistes, le projet nécessite de « faire avec » : faire avec le contexte, faire avec les participants, faire avec les différents acteurs et partenaires du territoire.

Le travail en transversalité

Le dispositif du CLEA est porté à l'intersection des champs culturel, éducatif, social, urbain. Il permet de travailler en transversalité, de croiser les pratiques et les compétences d'acteurs de ces différents champs. Il vise également une collaboration intercommunale et entre collectivités

2.2 Le territoire de Roissy Pays de France



Le territoire concerné se déploie à la jonction des départements du Val d'Oise et de la Seine et Marne, au nord de l'aéroport Charles de Gaulle. Plusieurs périmètres administratifs sont concernés (Conseils Départementaux du Val d'Oise et de Seine et Marne, communes, communauté d'agglomération de Roissy Pays de France) sur ce territoire qui n'existe pas encore dans les représentations, d'où l'enjeu de le rendre perceptible.

Du point de vue historique et géographique, il a pourtant une réelle cohérence : l'appellation du « Pays de France » apparaît au XI^{ème} siècle, pour désigner les limites de la « Francia » c'est-à-dire la terre du Roi de France. Son lien à Paris est déterminant, c'est un territoire rural qui se constitue comme le grenier à blé de la capitale. D'importants changements s'opèrent avec l'industrialisation au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Aujourd'hui cette identité historique et géographique n'est plus vivace et ce territoire est avant tout décrit du point de vue administratif ou économique, avec une identité à trouver.

C'est un territoire sur lequel ont été implantés de grands objets au-delà des besoins des populations locales (grands ensembles, infrastructures autoroutière et aéroportuaire, bureaux...). Il s'y confronte deux échelles : celle de l'économie mondiale avec Charles de Gaulle et les grands projets métropolitains qui l'accompagnent (Europacity, International Trade Center....) et celle de ses habitants avec d'importantes problématiques sociales et la difficulté de diversifier le logement avec les contraintes du Plan d'Exposition au Bruit. Les contrastes du territoire se lisent également à travers la cohabitation d'espaces urbains et ruraux. La problématique des déplacements y est centrale. Il est par exemple plus simple, partant du territoire, de se rendre à l'étranger avec l'aéroport que de s'y déplacer avec les transports en commun. C'est enfin un territoire monde, marqué par une grande diversité de communautés et de langues parlées, qu'il reste à valoriser.

Dans ce cadre, le CLEA est imaginé comme un levier pour une meilleure compréhension et appropriation du territoire par les habitants et les personnes qui y travaillent.

2.3 Les cinq territoires de résidence-mission

Le projet artistique sera décliné sur un de ces 5 territoires (voir Modalités de candidature). Si l'artiste ou équipe artistique souhaite candidater sur plusieurs d'entre eux, il ou elle répondra aux contextes spécifiques de chacun des territoires choisis.

Pour l'année 2018-2019, 4 micro-territoires sont formés :

Les micro-territoires sont des groupements de deux à quatre communes de l'agglomération, qui décident d'accueillir ensemble une résidence-mission. En s'appuyant sur les différents services et acteurs locaux, ces communes cherchent une articulation pertinente entre le dispositif d'éducation artistique, leurs problématiques de territoire et la thématique choisie, pour porter un appel à candidature commun. Chaque micro-territoire est associé à un partenaire transversal, soit un équipement ou un acteur intervenant à l'échelle de l'agglomération. Celui-ci constitue une ressource importante dans le cadre de la résidence-mission. S'articulent ainsi l'échelle locale, au plus proche des problématiques et besoins du territoire, et l'échelle globale de l'agglomération.

Micro-territoire 1 : Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Marly-la-Ville.

Son partenaire transversal est la structure culturelle à rayonnement intercommunal : CNAREP, situé sur la ville de Garges-lès-Gonesse, le Centre National des Arts de la Rue implanté sur la communauté d'agglomération et plus largement sur l'ensemble de l'Ile-de-France et dirigé par la compagnie Oposito travaille sur les domaines d'expression des arts de la rue (musique, danse, arts plastiques, cirque, théâtre, marionnettes...). Son coordinateur local est la directrice de l'action culturelle de Marly-la-Ville.

Micro-territoire 2 : Arnouville, Bonneuil-en-France, Sarcelles.

Ses partenaires transversaux sont le Château d'Ecouen - Musée national de la Renaissance et les bibliothèques d'Arnouville et de Sarcelles. Son coordinateur local est la responsable du service culturel d'Arnouville.

Micro-territoire 3 : Compans, Gonesse, Louvres, Villiers-Le-Bel.

Son partenaire transversal est le Musée ARCHÉA, Archéologie en Pays de France, porté par la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France. Son coordinateur local est chargé des publics du Musée.

Micro-territoire 4 : Fosses, Mauregard (à confirmer), Mitry-Mory.

Son coordinateur local est la directrice de l'Espace Germinal de Fosses

Territoire pour une résidence transversale : le territoire de Roissy-Pays-de-France

Ses partenaires transversaux sont le musée ARCHEA et les structures culturelles impliquées dans le CLEA 2018/2019. Sa coordinatrice opérationnelle est conseillère publics et territoires à la direction de l'action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise

3 Cadres de l'appel à projet

Les différents acteurs et partenaires du CLEA ont formulé leur volonté de mieux ancrer les résidences-mission sur leur territoire, en lien avec ceux qui l'habitent, de les articuler entre elles et de leur donner plus de lisibilité.

En conséquence, le projet artistique tiendra compte des cadres suivants :

3.1 La thématique et sa déclinaison sur les micro-territoires

La thématique identifiée est **TRAVERSER**. Traverser le territoire de Roissy-pays de France ?

Pour les géographes, le territoire peut être défini comme :

- un espace réel et rêvé, qui ne peut pas se réduire ou se résumer à la seule entité géographique ;
- une construction d'acteurs : il sert de concrétisation aux comportements des acteurs ;
- un espace géographique qui regroupe en un tout un système de production, des réseaux proches, (proximité géographique) ou qui ne sont pas présents physiquement sur l'espace local d'où l'importance de la proximité organisationnelle, favorisée par les technologies de l'information et de la communication. Ces dernières peuvent développer des systèmes d'intenses interactions entre agents sur une base qui n'est pas seulement territoriale ;
- des signes, des symboles, des images inscrits dans le temps

(Y. Jean, *Espaces ruraux français et services de proximité. Étude des comportements des acteurs à l'égard de l'école*, pp. 149-168, *Gouvernance et territoires ruraux*, dir. M. Carrier, S. Côté, Presses Universitaires du Québec, sept. 2000). Qu'il s'agisse d'y arriver et d'y rester, mobile aussi, traversant forcément ; de s'y poser et de le quitter ; de le traverser sans s'y arrêter quotidiennement ou exceptionnellement, ces quatre définitions incitent à aller au-devant de ces figures de la traverse. Territoire tout nouvellement créé, ses nécessaires lignes de traverse peuvent être si anciennes que l'on cherche à les retrouver ou tant à naître qu'on les attend.

Le projet artistique proposé s'approprie la thématique et lui donne sens. Il en permet une mise en récit.

Les territoires et la déclinaison de la thématique

Micro-territoire 1 : Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Marly-la-Ville.

Le micro-territoire souhaite développer un projet artistique s'appuyant sur la thématique générale "traverser", qui interroge sur les racines, l'arrachement, et l'ancrage et s'attache à se questionner sur ce que l'on est vraiment : d'où je viens et où je vais ?

Traverser des pays, des frontières, des territoires.

Traverser l'histoire, sa propre histoire familiale, des étapes de vie

Se laisser traverser par les autres cultures.

Se frayer un passage, pénétrer.

Le candidat retenu devra proposer un projet dont le champ artistique principal est le spectacle vivant, avec une attention particulière portée à la notion de mouvement.

Possibilité de développer ce projet dans l'espace public des villes partenaires dont une restitution envisageable dans le cadre des Rencontres d'Ici et d'Ailleurs 2019.

Micro-territoire 2 : Arnouville, Bonneuil-en-France, Sarcelles.

Traverser, au fil de l'ancienne N16, la diversité des paysages des villes et des villages. Traverser, au fil de l'histoire, les mutations architecturales et démographiques. Traverser, au fil des générations, les stéréotypes sur la ruralité et les grands ensembles.

Par le biais des arts visuels, les communes de Sarcelles, d'Arnouville et de Bonneuil-en-France en collaboration avec le Château d'Ecouen - Musée national de la Renaissance et les bibliothèques d'Arnouville et de Sarcelles souhaitent valoriser le patrimoine matériel et immatériel qui constitue leur identité. Du Château de la Renaissance aux constructions d'après-guerre, des exploitations agricoles aux grands centres commerciaux, des résidences pavillonnaires aux tours HLM, l'équipe artistique traversera le temps et l'espace avec les habitants des villes (enfants, jeunes adultes, adultes et anciens).

Micro-territoire 3 : Compans, Gonesse, Louvres, Villiers-Le-Bel.

Des paysages à traverser

Le paysage est un élément prégnant de la nouvelle agglomération Roissy Pays de France : il a une histoire, une archéologie, mais il est aussi en voie de bouleversement par les nombreux aménagements en cours sur le territoire. Le paysage est aussi un espace subjectif, où chacun projette ses perceptions, ses souvenirs et ses émotions. Traversé par de nombreux réseaux, nous sommes aussi amenés à le traverser aussi bien dans nos déplacements que par notre sensibilité. Il peut être aussi investi par l'image, l'écrit, le son que par le numérique dans une réalité augmentée. L'objectif de la résidence sera d'aboutir à la réalisation d'un atlas de ces paysages sensibles sur le support privilégié par l(es) artiste(s) (publication papier ou numérique). Les publics investis, composés d'enfants et de jeunes, apporteront cette sensibilité, leur point de vue d'une grande ou d'une petite ville, de leur longue expérience ou de leur grande imagination.

Micro-territoire 4 : Fosses, Mauregard (à confirmer), Mitry-Mory.

La traversée, nous l'imaginons comme :

- un voyage dans l'imaginaire, trouver des frontières entre rêve et réalité, entre conte et art,
- une navigation dans les différentes formes d'arts visuels, sonores, tactiles...
- un cheminement dans une exposition 3D,
- la mise en mouvement des familles avec des enfants en bas âge,
- le franchissement de trois villes, du nord au sud de l'intercommunalité, en bus, aux côtés de passeurs d'art,
- avec une arrivée qui serait un grand moment festif

Le projet concernerait les 3-10 ans mais aussi tous les adultes qui les entourent des parents aux grands-parents, voisins...

Le territoire de Roissy-Pays-de-France et la résidence transversale

Quatre équipes artistiques co-construisent un projet artistique avec leur micro-territoire respectif. Ils vont, chacun à leur manière, en une saison, donner corps à la thématique Traverser. Ils vont être des moments de vie de ce territoire. De ces aventures humaines il s'agit de garder un souvenir une trace. Faire surgir ce qui se dira des usages des habitants, de leurs représentations de ce vaste territoire, de leurs relations, des signes à partager et à garder. L'artiste qui travaillera en transversal devra "traverser" les 4 micro-territoires pour produire, à partir d'un travail de rencontres, d'échanges et de synthèses, une création spécifique qui a une vocation de témoignage, trace, restitution.

3.2 Un déroulement en trois phases

La résidence-mission se déroule sur 6 mois, de septembre 2018 à juin 2019 et est composée de trois phases : rencontres, action artistique et production d'un livrable. Les équipes artistiques doivent s'assurer d'une disponibilité importante sur cette période.

La phase de rencontres (1 mois environ qui s'étend jusqu'au 30 novembre maximum)

La phase de rencontre est partie intégrante du projet artistique. Sa méthodologie est proposée par l'artiste ou équipe artistique. Elle devra prévoir 3 types de rencontres :

Un premier temps commun entre les 5 territoires (leurs coordinateurs locaux et les artistes) est organisé mardi 16 octobre 2018. Le Conseil départemental en accompagne la mise en œuvre et l'animation. Il s'agit de partager les projets et fabriquer une approche partagée de la thématique et des territoires.

Un second temps, animé par le coordinateur local réunit chaque artiste ou équipe artistique et le micro-territoire concerné. C'est un temps de partage et de formalisation des intentions, des calendriers et des étapes de mise en œuvre de la co-construction.

Au cours d'un dernier temps plus long (une journée), l'artiste ou équipe artistique invite les représentants du micro-territoire et les référents des groupes pour une formation afin de les rendre plus facilement médiateurs de l'action artistique.

La phase d'action artistique (4 mois environ)

C'est la période de réalisation de l'action artistique, entre décembre 2018 et juin 2019. L'artiste ou équipe artistique engage avec chaque groupe un travail de co-construction à partir de la thématique.

Les actions artistiques construites avec les participants favorisent les interventions dans l'espace public. Pour clôturer la phase d'action artistique, l'artiste / équipe artistique propose un temps de restitution afin de diffuser, présenter les actions artistiques développées avec chaque groupe et de permettre une rencontre entre tous les participants.

Pour la résidence transversale la phase d'action artistique consiste en la préparation des actions, matériaux, rencontres, etc. nécessaires à la production d'une édition donnant à percevoir ce qui se joue dans les quatre micro-territoires. En cela la répartition du temps entre cette phase et la suivante est modulable.

La production d'un objet, d'une édition (1 mois environ)

A l'issue de chaque résidence-mission, l'artiste / équipe artistique produit un objet afin de documenter l'expérience partagée et laisser une trace. Imaginée comme une édition d'artiste, cette production originale peut revêtir tout format (imprimé, objet, vidéo, son...), elle participe au fil du temps à **une collection de formes représentant le territoire vécu**.

La collection enrichie chaque année vise à valoriser auprès du territoire, des partenaires, des artistes intervenant dans le cadre de futures résidences, le dispositif et l'ensemble des résidences-missions en montrant la cohérence de leur inscription dans le temps et le territoire. La présentation des cinq éditions à la fin du mois de juin permet un premier temps de bilan qui réunit les cinq équipes et toutes les parties prenantes du CLEA et qui convie de futurs partenaires et participants. L'ensemble des éditions seront propriété matérielle de la Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France.

3.3 Les participants

GROUPE

Entre 3 et 5 groupes d'une quinzaine de personnes ou classes participent à chaque résidence-mission. Ces groupes sont identifiés par les signataires du CLEA et l'artiste, en regard de la thématique, des intentions de l'artiste et des spécificités du micro-territoire. Un référent représente chaque groupe et travaille en lien avec le coordinateur du micro-territoire et l'artiste.

PUBLICS

Les résidences-missions sont ouvertes à tous les publics. Selon les artistes, les thématiques et les territoires concernés, les groupes formés peuvent être très différents (jeunes dans le cadre scolaire ou non, centres sociaux et maisons de quartier, comités d'entreprise, associations d'habitants et autres...). Ce sont des groupes existants ou formés pour l'occasion de la résidence-mission. Le temps de restitution permet à minima aux groupes de se rencontrer.

EMPLOI DU TEMPS

L'artiste, le coordinateur du micro-territoire et les référents des groupes trouvent ensemble des compromis quant aux types de publics et aux emplois du temps (horaires et fréquences des interventions).

3.4 Les parcours artistiques

Un parcours artistique et culturel, visites, expositions, spectacles, en lien avec la thématique sera organisé par micro-territoire en lien avec le projet artistique.

4 Mise en œuvre

L'artiste ou équipe artistique considère le contexte au regard de sa pratique artistique. La résidence-mission est l'occasion d'échanger avec les différents services des villes, des associations, des centres sociaux, des habitants, petits et grands, autour d'une thématique liée aux problématiques de ce grand territoire et de co-construire, pendant quelques mois, une action artistique, comme une petite aventure...

4.1 Le Comité de pilotage opérationnel des 4 micro-territoires

Il est constitué pour chacun des quatre micro-territoires. Il est composé d'environ huit représentants de services et structures des communes du micro-territoire relevant de champs divers (culture, social, éducation, jeunesse, urbanisme). Ces représentants sont de statut et fonction différents (élus, directeurs de services à la population, animateurs, éducateurs, etc). S'y ajoute les référents des groupes. Il co-construit le projet avec l'artiste, l'accompagne dans sa mise-en-œuvre. Il est animé par le coordinateur local.

4.2 Le Comité de pilotage du territoire Roissy-Pays de France :

Il est constitué des quatre coordinateurs locaux des quatre micro-territoires, de représentants de la communauté d'agglomération et du Musée ARCHÉA, Archéologie en Pays de France.

5 Moyens financiers et matériels

Le budget total attribué pour la résidence est de 16 000 € TTC, versés sous la forme d'une subvention, en deux fois, une partie en 2018 et l'autre en 2019.

Pour faciliter la résidence-mission, les partenaires mettent à disposition de l'artiste ou équipe artistique un certain nombre de moyens sous la forme de mise à disposition de salles, de moyens techniques et matériels, de collaborations de services. Les modalités de ces apports seront à préciser en fonction des actions artistiques co-construites avec les partenaires et des ressources locales.

6 Modalités de candidature

Les artistes de toutes disciplines (architecture, arts visuels, nouveaux médias, cinéma, danse, écriture, musique, patrimoine, photographie, théâtre, cirque, performance...) sont invités à répondre, seuls ou en équipe. Une dimension pluridisciplinaire est encouragée, sous la forme d'équipes ou de collectifs pouvant faire intervenir aux côtés des artistes des chercheurs dont les champs d'investigation recoupent les questions territoriales, urbaines, sociologiques.

Le comité de sélection est constitué par les Ministères de la culture et de l'Education nationale, du Département et la Communauté d'agglomération et du comité de pilotage opérationnel du micro-territoire. Il auditionne les artistes et établit une sélection en fonction des **critères suivants** :

- Adéquation entre le profil, l'expérience de l'artiste / équipe et l'objectif de co-construction de l'action artistique
- Prise en compte de l'inscription territoriale de l'action artistique
- Prise en compte de la diversité des publics visés
- Prise en compte de l'enjeu de transmission et de formation des professionnels (participants du micro-territoire, référents de groupes...)

Les éléments à fournir pour **lundi 4 juin 2018, 14 heures** délai de rigueur :

Par envoi électronique aux adresses suivantes :

cecile.reverdy-gaillard@valdoise.fr

mina.kashani@valdoise.fr

1. Une note d'intention présentant les orientations artistiques du projet proposé, et prenant en compte les particularités du territoire, en lien avec la/les structure(s) référente(s) dédiée(s) à la résidence-mission pour laquelle le collectif d'artistes candidate. Vous développez votre vision de la thématique en écho à votre pratique et votre regard sur le territoire. Vous exposez le choix du micro-territoire ou de la résidence transversale en l'argumentant, vous présentez également la méthodologie envisagée pour les deux premières phases de la résidence-mission et vous faites une proposition pour l'édition finale. Cette dernière n'est pas engageante, elle évoluera au contact du terrain.
Important : le format de la présentation est libre, il peut inclure du texte, de l'image fixe ou animée etc.
2. le bilan de trois projets réalisés, décrivant notamment l'inscription territoriale des projets artistiques, le rapport aux publics, la prise en compte de la transmission.
Format libre.
3. un cv et un dossier de références complet - à fournir pour chacun des membres de l'équipe en cas de collectif, compagnie et/ou d'équipe pluridisciplinaire
4. le budget prévisionnel du projet

7 Calendrier

Mercredi 2 mai 2018	lancement de l'appel à candidatures
Lundi 4 juin, 14h	date limite pour l'envoi des projets artistiques
Mardi 19 juin	audition par le comité de sélection des artistes / équipes artistiques retenues
Jeudi 28 juin	annonce des candidats retenus
Mardi 16 octobre	première rencontre

Les candidats doivent se rendre disponibles pour l'audition qui se déroulera le **mardi 19 juin entre 9h et 18h30** dans un lieu du territoire à confirmer

Les candidats sont invités à assister à la rencontre du 15 juin 2018 à 18h au Musée ARCHEA qui proposera différentes formes de restitutions et de partage sur les résidences-mission 2017/2018.

8 Cadre juridique

Une convention de subventionnement entre les parties prenantes est signée avant le début de la résidence.

9 Renseignements complémentaires

Coordonnées des coordinateurs locaux et groupes pressentis

Micro-territoire 1 : Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Marly-la-Ville.

Hélène Zupan, directrice de l'action culturelle de Marly-la-Ville

hzupan.marlylaville@roissy-online.com, 06 82 52 49 94

Groupes pressentis : Pour Marly-la-Ville et Goussainville : collèges et public jeunesse, pour Garges-lès-Gonesse : lycée.

Micro-territoire 2 : Arnouville, Bonneuil-en-France, Sarcelles.

Emilie Dannely, responsable du service culturel d'Arnouville :

edannely@arnouville95.org / 01 30 11 16 04

Micro-territoire 3 : Compans, Gonesse, Louvres, Villiers-Le-Bel.

Melaine Lefeuvre, chargé des publics du Musée ARCHEA, structure portée par la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France

mlefeuvre@roissypaysdefrance.fr / 01 34 09 01 10

4 Groupes pressentis : accueils de loisirs, espace jeune au sein d'un centre social, collégiens.

Micro-territoire 4 : Fosses, Mauregard (à confirmer), Mitry-Mory.

Antonella Jacob, directrice de l'Espace Germinal de Fosses

antonella@espacegerminal.fr / 06 80 0143 91

Groupes pressentis : la tranche d'âge concerne les 3-10 ans mais aussi tous les adultes qui les entourent des parents aux grands-parents, voisins... travail avec un centre social, halte jeux, associations.

Territoire 5 : Roissy-Pays-de-France.

Cécile Reverdy-Gaillard, conseillère, direction de l'action culturelle, Conseil départemental du Val d'Oise : cecile.reverdy-gaillard@valdoise.fr / 01 34 25 30 70 – 06 75 50 12 29

Groupes pressentis : groupes des 4 autres résidences-mission

10 Annexes

10.1 Un site ressource

Vous êtes invités à consulter en ligne www.fabriqueduclea.fr, un site conçu à l'occasion d'une étude-action menée en 2016-2017 sur l'Est du Val d'Oise, dans l'objectif de constituer une ressource à disposition des candidats et du territoire.

10.2 Intervention de la directrice du Grand Paris Est au Conseil départemental du Val d'Oise sur le territoire du Grand Roissy-Le Bourget (14 mars 2017)

Territoire et lien avec les projets artistiques et culturels

Qu'est-ce que ce territoire ? Comment le nommez-vous, comment le cernez-vous ?

Un territoire paradoxal

Marqué par l'implantation des deux plateformes aéroportuaires de Paris Charles-de-Gaulle et du Bourget, sur des emprises de plusieurs milliers d'hectares, et par la présence de grandes infrastructures de transport terrestre, le Grand Roissy-Le Bourget est un espace « d'entre-deux » qui se situe en continuité du tissu urbain très dense de la Seine-Saint-Denis mais aussi au « cœur » de la Plaine de France, une vaste entité à dominante agricole structurant tout le paysage nord-ouest francilien.

Du fait de ses importantes disponibilités foncières, le Grand Roissy-Le Bourget a longtemps été un espace « servant » de Paris et du Grand Paris et a accueilli des infrastructures nécessaires au fonctionnement du cœur de la métropole. Il s'agit notamment des deux aéroports, l'aéroport Paris-CDG, 9ème aéroport mondial et 2ème aéroport européen pour les passagers et 1er pour le fret, du hub d'Air France et de FedEx ainsi que de l'aéroport de Paris-Le Bourget, 1er aéroport d'affaires Européen. Le Grand Roissy-Le Bourget accueille également 5 autoroutes et voies rapides et des voies ferrées à grande vitesse.

Aujourd'hui, le Grand Roissy-Le Bourget constitue la principale porte d'entrée du territoire national pour les étrangers et un lieu d'interface pour les échanges économiques internationaux.

A l'instar des territoires aéroportuaires des métropoles mondiales, il est devenu un puissant moteur de développement économique. La croissance économique y a été pendant les années 2000 la plus forte de France, le nombre d'emplois sur la plateforme est passé de 25 000 en 1990 à 87 000 aujourd'hui.

Les activités s'y sont diversifiées. Aux traditionnelles activités liées au fonctionnement de l'aéroport, de traitement de flux de voyageurs et du fret aérien, se rajoutent des activités utilisant l'aérien pour leurs déplacements professionnels : expositions et salons, commerce entre entreprises, conventions, séminaires, fonctions business des entreprises (marketing, vente, exposition), fonctions « corporate » (centre de formation), loisirs axés sur le ludique, l'expérience et la consommation particulièrement prisés des touristes venus des pays émergents... De plus, sa bonne connectivité à tous les pôles névralgiques de la métropole lui permet d'attirer également des activités tertiaires.

Plus de 25 grands projets de développement économique sont portés par les acteurs économiques. Ils représentent au total, environ 130 000 nouveaux emplois et près de 15 milliards d'euros d'investissements hors transport au cours des 20 ou 25 prochaines années.

Mais le Grand Roissy-Le Bourget est un territoire paradoxal à plusieurs titres.

Les villes de la Plaine de France ont massivement accueilli dans les années 60 des grands ensembles pour répondre au besoin de logements lié à l'exode rural et à l'augmentation du niveau de vie. Ainsi, à moins de 10 km des pôles de développement économiques que sont les deux plateformes aéroportuaires, des milliers d'habitants des quartiers d'habitat social vivent dans une situation sociale très difficile, pâtissent des nuisances des aéroports sans en tirer des bénéfices en termes d'emplois.

D'un point de vue urbain, le territoire a longtemps été soumis à un développement urbain spontané au gré de la réalisation d'infrastructures ou de projets immobiliers. Il en résulte un urbanisme de plaques monofonctionnelles, ponctuées de coupures urbaines linéaires, très étendues, peu denses. La croissance urbaine a été grande consommatrice d'espaces, essentiellement prélevés sur les terres agricoles et les milieux naturels. L'urbanisation s'est réalisée par fragments au gré des opportunités foncières et immobilières. La réalisation d'infrastructures routières (A1 / A3) et ferroviaires (RER B et D) a provoqué un morcellement et un enclavement des territoires mais aussi une détérioration de la qualité de vie, des milieux et de la biodiversité.

Ce développement a généré des tensions sociales, foncières, économiques et environnementales qui nécessitent une recherche d'équilibres entre :

- Le développement économique et les difficultés sociales des habitants,
- Les pressions foncières et la préservation des espaces ouverts,
- Les déplacements internationaux et métropolitains et les déplacements locaux au sein de la zone d'emploi,
- Une localisation spontanée des développements le long de l'A1 et la nécessité de prendre en compte l'ensemble des espaces urbains du Grand Roissy-Le Bourget,
- Une multitude des initiatives des porteurs de projets et la coordination des projets d'aménagement,
- L'attractivité économique et l'attractivité résidentielle.

Une gouvernance qui se met en place

Sa situation à l'interface entre plusieurs entités administratives et différentes réalités fonctionnelles a longtemps fait du Grand Roissy-Le Bourget un point de divergence de l'intervention publique locale. De profondes mutations sont à l'œuvre.

Suite à la réforme territoriale impulsée par l'Etat, le Grand Roissy-Le Bourget s'organise désormais autour de deux structures intercommunales, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et l'Etablissement Public Territorial Terres d'envol, qui couvrent les enjeux du territoire aéroportuaire.

Par ailleurs, la création de l'Association des Collectivités du Grand Roissy a permis de définir un projet de territoire et les actions de mise en œuvre mais aussi de parler d'une voix commune avec les échelons territoriaux supérieurs.

Enfin, une gouvernance reposant sur un management public-privé s'est mise en place avec notamment Hubstart Paris Region (promotion internationale), Aerotropolis Europe (association des porteurs de projets économiques), GIP Emploi CDG (groupement d'acteurs de l'emploi et de la formation).

Quelles sont les grandes étapes de transformation de ce territoire ?

L'émergence du Grand Roissy-Le Bourget comme territoire de stratégie et d'action

Depuis plusieurs années, le Grand Roissy-Le Bourget est l'objet de réflexions visant à un développement urbain plus durable. L'ambition est désormais de favoriser le développement de projets économiques innovants tout en s'assurant du caractère vertueux de ce dynamisme tant pour les populations que pour l'environnement.

Dans ce but, plusieurs actions ont été menées pour développer, préserver et promouvoir le territoire du Grand Roissy-Le Bourget. Il s'agit notamment de :

- Quatre Contrats de Développement Territorial (CDT) ont permis à l'échelle communautaire d'élaborer des projets de territoire et de les décliner en actions concrètes.
- Des schémas sectoriels reprennent les défis majeurs du territoire : espaces économiques, agriculture, trame verte et bleue, déplacements viaires et en transports en commun.
- Des principes d'aménagement durable dans les opérations d'aménagement (RSE).
- Le SCOT de la CARPF est engagé.

Vers un territoire aéroportuaire attractif, innovant et durable

Aujourd'hui, les acteurs du Grand Roissy-Le Bourget disposent d'une vision territoriale qui contribuera à terme à une meilleure compétitivité du territoire à travers :

- Un profil économique différencié et valorisé sur le « cluster des échanges internationaux » lié à la diversification économique des places aéroportuaires internationales mais aussi à la modernisation des activités économiques traditionnelles.
- Une plus grande urbanité permettant de passer d'une logique d'extension urbaine à la construction d'une ville aéroportuaire cohérente et durable. Il s'agit de favoriser une plus grande mixité fonctionnelle, une intensification des espaces bâtis conditionnée à une desserte adéquate en transports en commun et modes actifs, et la préservation des espaces ouverts.
- Une meilleure employabilité des populations locales.